Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260306-DEL2026020-DE

Mairie de TRÉMUSON
Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MARS 2026

Date de la convocation :
23 février 2026
Date d'affichage :
23 février 2026

Nombre de conseillers :
En exercice – 17
Présents – 12
Procurations – 5

L'an deux mil vingt-six, le six mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yvon ORGEBIN, Maire.

Membres présents : M. ORGEBIN Yvon, Maire, M. MAHE Jean-Paul, Mme CALVEZ Laurence, M. DELAPORTE René-Yves, Mme GUILLO Sylvie, M. ETES Cyrille, Adjoints au Maire, M. BONGRE Raymond, Mme CONAN Sylvie, Mme LE FORBAN Roselyne, Mme BONENFANT Gaëlle, M. PHILIPPE Stéphane, Mme BATTAS Guénaëlle, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. LE GALL Gérard a donné procuration à M. ORGEBIN Yvon, Mme JANOT-MONFORT Annie a donné procuration à Mme CALVEZ Laurence, Mme ASSON Pascale a donné procuration à Mme LE FORBAN Roselyne, Mme JEAN Florence a donné procuration à M. DELAPORTE René-Yves et M. LE COUTURIER Arnaud a donné procuration à M. ETES Cyrille.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie CONAN

Délibération 2026-020 / Finances locales – Décision budgétaire

Objet : Conseil Municipal des Enfants – Organisation d'un séjour à Paris

Dans le cadre de ses attributions le Conseil Municipal des Enfants est invité par le sénateur des Côtes d'Armor, Monsieur Alain CADEC, à visiter le Sénat le mercredi 8 avril 2026.

Cette journée citoyenne a pour objectif de sensibiliser onze jeunes élus aux enjeux de la démocratie et de la citoyenneté. Elle permet également de découvrir la Ville de Paris à travers une excursion en bateau sur la Seine qui offre une vue sur les monuments emblématiques de la capitale.

Le programme de ce séjour est le suivant :
- Départ en train (7H30) de SAINT BRIEUC vers PARIS avec une arrivée aux environs de 10H30,
- Promenade sur la Seine en bateau mouche,
- Pique-nique,
- Rendez-vous au Sénat vers 14H30,
- Départ de PARIS vers 18H00 avec une arrivée prévue aux environs de 21H30 à SAINT-BRIEUC

Madame Sylvie GUILLO, adjointe à l'enfance jeunesse, précise que les frais de cette journée seront supportés par la commune de Trémuson. Une participation financière d'un montant de 20 € par enfant sera demandée aux familles pour couvrir les frais de transport en commun (métro et bus). Le pique-nique devra également être prévu par ces-dernières.

Madame GUILLO expose qu'elle sera amenée à engager certains frais personnels (achat des titres de transport) pour faciliter l'organisation logistique du séjour et qu'il convient de prévoir son remboursement après présentation des justificatifs s'y afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités d'organisation du séjour à Paris le 8 avril 2026 ;
- **FIXE** la participation financière des familles à 20 € par enfant ;
- **DIT** que les frais personnels engagés par Madame Sylvie GUILLO seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

Fait à TREMUSON, les jours, mois et an que dessus,

Sylvie CONAN
Secrétaire de séance

Yvon ORGEBIN
Maire de Trémuson

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203723-20260306-DEL2026020-DE